



Maire: MP. ROGOU

I er adjoint : A. MANIVEL

2ème adjoint : L. CELCE

3ème adjoint : MJ. CAYOL

DANS CE NUMÉRO:

- I- Approbation du PV du dernier conseil municipal
- 2- Désignation du secrétaire de séance
- 3- Organisation coupe de France VTT SKF 2022 -Convention
- 4. Travaux de coordination de la RD 937 à St Disdier — Eclairage Public — Convention avec le SyMEnergie05—**Reporté**
- 5- Achat d'enneigeurs Domaine Nordique – Régularisation du « Rétrofit » - **Reporté**
- 6- Création d'une piste de VTT ludique et engagée — D é v o l u y S k i Développement
- 7- Adhésion au CAUE des Hautes Alpes
- 8- Modification de la constitution de la Commission des Finances suite à une démission – David SARRAZIN
- 9- Mise à jour du tableau des effectifs – Créations et suppressions de postes
- 10- Ouverture de crédit Chapitre 27 du Budget Principal
- II- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT)

Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N°75

Secrétaire de séance:

Conseil municipal du 17-02-2022

Au cours du dernier Conseil Municipal du 17 février dernier, différents points ont été abordés

3- Organisation coupe de France VTT SKF 2022 - Convention

Le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Cyclisme a décidé de retenir la candidature de la commune du Dévoluy pour l'accueil et l'organisation de la Coupe de France VTT SKF 2022 qui se déroulera les 12-14 août sur la commune du Dévoluy avec les épreuves suivantes :

- Épreuves de XCO
- Épreuves de XCR

Le choix des dates est sous réserve de la publication du calendrier international par l'Union Cycliste International et de tout conflit de dates entre discipline identique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention relative à l'organisation des manches de coupe de France VTT SKF 2022.

AUTORISE le Maire à signer cette nouvelle convention avec la fédération Française de Cyclisme.

4- Travaux de coordination de la RD 937 à St Disdier - Eclairage Public - Convention avec le SyMEnergie05

Point Reporté

5- Achat d'enneigeurs
Domaine Nordique Régularisation du
« Rétrofit »
Point Reporté

6 -Création d'une piste de VTT ludique et engagée -D é v o l u y S k i Développement

Lors du Conseil Municipal du 23/09/2021 le bilan de l'activité VTT de l'été 2021 a été présenté aux Conseillers Municipaux. Un projet d'investissement avait été présenté aux élus :

- Création d'une piste de VTT ludique et engagée (Piste Noire) pour un budget de 60 000€ HT amortissable sur 10 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ÉMET un avis favorable au projet pour un montant de 60 000€ HT amortissable sur 10 ans.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à réalisation de ce projet.

INSCRIT les dépenses au BP 2022

7- Adhésion au CAUE des Hautes Alpes

Le 14 janvier 2021 le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hautes Alpes a sollicité par courrier, l'adhésion de la collectivité a celle-ci.

Le CAUE 05 est une association départementale investie d'une mission de

service public dont l'action est orientée vers la qualité a r c h i t e c t u r a l e , environnementale, urbaine, paysagère et la valorisation de notre patrimoine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECIDE d'adhérer au CAUE des Hautes Alpes

AUTORISE Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion et a procéder au paiement de ladite adhésion.

8- Modification de la constitution de la Commission des Finances suite à une démission - David SARRAZIN

L'article L2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instructions composées exclusivement de conseillers municipaux. Le maire est président de droit de ces commissions.

Monsieur David SARRAZIN ayant présenté sa démission de la Commission des Finances, Madame le Maire demande si un des membres du Conseil Municipal souhaite le remplacer.

Aucun élu présent du Conseil Municipal ne souhaite prendre la suite de M. SARRAZIN de ce fait, le poste est supprimé et la Commission des finances sera constituée de 5 sièges.





Si vous souhaitez

comptes-rendus

complets, vous

sur le site de la

Commune:

pouvez vous rendre

www.mairiedevoluy.fr

accéder aux

Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 7 5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECIDE de ne pas remplacer SARRAZIN dans Commission des Finances.

APPROUVE la nouvelle constitution de la Commission

Finances composée d'Amélie MARRIQ, Benoit GINON, Laurent CELCE, Régis SERRES, Véronique FILIPPI

9- Mise à jour du tableau des effectifs - Créations et suppressions de postes

Compte tenu de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par les agents, le Maire propose la mise à jour du tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant grade d'avancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

DECIDE la création et la suppression des postes énumérés;

ADOPTE la modification du tableau des effectifs conformément aux propositions PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice.

10- Ouverture de crédit Chapitre 27 du Budget

Préalablement au vote des budgets 2022, la commune ne mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021, ou dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021 en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les difficultés persistantes de Buëch Dévoluy SPL Exploitation dues à la crise sanitaire, et à son ouverture partielle par manque de personnel, nécessité demander une ouverture de crédit sur le chapitre 27 du Budget Principal avant le vote du BP 2022, afin de pourvoir appliquer versement de 100 000€ à Buëch Dévoluy Exploitation conformément à la délibération n°2021-018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE une ouverture de crédit sur le chapitre 27 à hauteur de 100 000€

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 27 du budget de l'exercice 2022.

11- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT)

Levée du conseil : 21H00

Principal

peut engager, liquider